

CHARTRE FORESTIERE DE TERRITOIRE DE LA MONTAGNE NOIRE

DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Avril à Novembre 2013

Sommaire :

Avant propos.....	3
Protocole.....	4
<u>Introduction.....</u>	<u>5</u>
<u>Partie 1 : Perception de l'état actuel du territoire</u>	
1.1 Environnement et cadre de vie de qualité.....	6
1.2 Economie locale faible mais diversifiée.....	6
1.3 Vie associative dynamique.....	7
1.4 Un territoire rural à l'attractivité contrastée.....	8
1.5 Une grande ressource forestière souvent entièrement déléguée.....	8
<u>Partie 2 : Vision prospective</u>	
2.1 Un territoire vieillissant mais mobilisé sur l'accueil de nouvelle population.....	10
2.2 Favoriser une autonomie financière du territoire pour un développement des services à la population	10
2.3 Fort enjeu du maintien de l'agriculture.....	11
2.4 L'opportunité du tourisme.....	12
2.5 Un territoire qui mise sur les énergies renouvelables.....	13
<u>Partie 3 : Parole de professionnels et de propriétaires forestiers</u>	
3.1 ONF : Mieux gérer la forêt non productive et faciliter la mobilisation en terrains difficiles.....	14
3.2 DDTM : Des opportunités économiques malgré la crise et des difficultés en transformation.....	15
3.3 Conseil Général de l'Aude : Concilier les enjeux et gérer les retards d'éclaircies.....	16
3.4 Syndicat des propriétaires forestiers: Une forêt productive mûre avec des besoins de replantation.....	17
3.5 Réunions publiques et enquête aux acteurs de terrain.....	18
<u>Partie 4 : Pistes de réflexion ouvertes par le diagnostic</u>	
4.1 L'accueil du public en forêt et le tourisme comme diversification économique.....	20
4.2 Le renforcement de la filière bois de chauffage en bûches et copeaux.....	20
4.3 Renforcer la mobilisation du bois.....	20
4.4 Faciliter la replantation en forêt productive.....	21
4.5 Limiter les risques d'incendie.....	21
4.6 Pistes d'action non retenues comme prioritaires.....	21
<u>Partie 5 : Eléments de débat pour les orientations stratégiques.....</u>	<u>24</u>
<u>Conclusion.....</u>	<u>25</u>
<u>Annexes.....</u>	<u>27</u>
Annexe n°1 : Etude socio-économique	
Annexe n°2 : Etude de la ressource forestière	
Annexe n°3 : Etude de la ressource en biodiversité	
Annexe n°4 : Liste de personnes ressources	
Annexe n°5 : Bibliographie	

Avant propos

Le présent document de « Diagnostic territorial » est le premier des deux documents fondateurs de la Charte Forestière de Territoire de la Montagne Noire en cours d'élaboration. Un tome ultérieur concernera les « Orientations stratégiques » de la charte.

L'objectif de ce premier travail est de rassembler autant d'informations pertinentes que possible sur l'état actuel du territoire et l'image qu'en ont ses acteurs de terrain, avec en premier rang les élus, qui ont décidé de mettre en œuvre le dispositif de charte forestière. Une fois le travail de collecte des informations réalisé, une synthèse - le présent document - est proposée afin que la seconde partie du travail puisse avoir lieu : déterminer au regard de l'état actuel et des principales tendances quels sont les objectifs prioritaires d'actions à mettre en œuvre pour les quatre prochaines années.

Ces travaux constitueront les documents fondateurs de la charte qui seront validés conjointement en comité de pilotage par les parties prenantes : élus, Etat, partenaires financeurs et partenaires techniques.

Protocole

Le protocole retenu (au cours du 1^{er} comité de pilotage du 13 mars 2013) pour le diagnostic territorial est le suivant :

L'animateur de la charte se charge de la consultation des élus du périmètre (entretiens individuels), des partenaires techniques (entretiens individuels), du grand public (trois réunions publiques), une réunion spécifiquement dédiée aux propriétaires forestiers et enfin des entreprises et associations du territoire en lien avec la forêt par voie de questionnaire d'enquête.

Trois études techniques complémentaires sont réalisées afin d'apporter plus d'éléments dans des secteurs clés du diagnostic ;

- Economie locale et population du territoire (Chambre de Commerce et d'Industrie de Carcassonne, Limoux et Castelnaudary).
- Ressource forestière du territoire (Centre Régional de la Propriété Forestière).
- Ressource en biodiversité du territoire (Les Ecologistes de l'Euzière).

L'ensemble est rassemblé dans le présent document de diagnostic territorial.

Introduction

Le territoire de la Montagne Noire défini dans la présente Charte forestière couvre l'essentiel du massif forestier de la Montagne Noire audoise ainsi qu'un certain nombre de communes de plaine et de piémont qui sont très peu pourvues en forêt productive mais où des enjeux forts de maîtrise des risques et d'accueil de public liés à la forêt sont présents.

Le périmètre, avec trente deux communes, est large et présente une grande diversité de paysages et de milieux naturels avec des vallées escarpées, des collines de garigues, des plaines viticoles, un grand plateau d'altitude, des prairies agricoles et une multitude de villages et hameaux disséminés sur tout cet espace.

Nous allons découvrir ce territoire au dire même de ceux qui y vivent et le connaissent, en détaillant les atouts et les contraintes actuels caractérisant ce périmètre puis en étudiant dans un second temps quels sont les principaux espoirs et craintes exprimés pour le territoire dans les prochaines années. Un éclairage plus technique sera apporté par des partenaires institutionnels, des professionnels de la forêt et des propriétaires. Enfin nous poserons quelques pistes d'actions révélées par cette partie du diagnostic pour orienter la future stratégie de la charte forestière.

Partie 1 : Perception de l'état actuel du territoire

1.1 Environnement et cadre de vie de qualité

83% des communes interrogées considèrent que leur territoire a l'avantage de bénéficier d'un cadre de vie agréable, de qualité supérieure à ce que l'on peut trouver en agglomération ou dans de plus grandes communes limitrophes des agglomérations. C'est un des principaux éléments cités par les maires en tant qu'atout local de leurs communes.

Ce ressenti global et positif se traduit par un ensemble de choses qui vont de la tranquillité et de la sécurité à la qualité des paysages, la nature préservée et les relations de proximité entre les habitants ou encore le patrimoine historique et architectural local. Cet ensemble fort constitue un élément déterminant d'attractivité du territoire partagé très largement. Ce facteur influence directement sur l'installation de nouveaux habitants sur un territoire qui en a grand besoin à cause du vieillissement d'une partie de sa population et qui influence sur le maintien sur place de la population, d'actifs et de porteurs de projets.

La qualité de vie est aussi liée à la fraîcheur du climat l'été pour les communes situées en altitude et liée à la proximité des lacs pour la baignade. En contre partie ces communes connaissent un climat plus froid l'hiver avec un enneigement des routes, cependant les communes concernées se déclarent pour une bonne part non affectées par la neige, soit parce que la commune est sur un axe de communication important qui est pris en charge par les services de déneigement départementaux, soit parce la population est bien équipée et habituée à gérer le problème, soit parce qu'elle juge que les difficultés d'accès font partie du charme de la campagne. Pour quelques communes excentrées et pour les professionnels de santé ayant besoin de circuler de tout temps sur le territoire le problème d'enneigement des routes est réel.

1.2 Economie locale faible mais diversifiée

L'activité économique est décrite en détail dans l'étude de la CCI. L'étude fait état d'un fort taux d'inactivité et un nombre d'emplois salariés en recul de 16% entre 2007 et 2012. L'emploi agricole subit lui une baisse de 20% de 2006 à 2010. Le nombre d'établissement est en revanche en hausse de plus de 15% de 2008 à 2010, signe de la volonté de reconversion d'un certain nombre de salariés ayant perdu leur emploi et qui démarrent une activité à leur compte.

D'un point de vue général, l'économie est peu développée et la filière bois en particulier pâtit du faible nombre d'entreprises et de leur petite taille. Environ 84% des établissements n'ont pas de salariés et 15% ont 1 à 9 salariés (4 fois moins en proportion que dans le département), enfin seulement 20 structures dépassent les 10 salariés.

La moitié des communes interrogées jugent pourtant satisfaisante leur économie locale ce qui est assez important. Parmi les communes satisfaites il y a une part d'entre elles qui se satisfont de peu d'activité économique car elles jugent que cela correspond à leur faible nombre d'habitants et que les services rendus par le peu de commerces présents suffisent à la

population. Seuls quelques villages concentrent un nombre élevé d'activités et bénéficient aux communes avoisinantes.

Les activités principales citées par les élus sont :

- Artisanales : maçons, électriciens et plombiers sont présents de façon importante sur le territoire et répondent à une demande locale d'entretien et de rénovation sur le bâti ancien principalement présent sur le territoire.

- Agricoles : des exploitants agricoles sont toujours présents sur la Montagne Noire bien que leur nombre se soit fortement réduit. Les derniers restants ont repris les exploitations de ceux qui sont partis ou qui ont stoppé leur activité de manière que les surfaces exploitées n'ont pas trop diminué. L'importance de remplacer les agriculteurs restant est d'autant plus forte car ceux restants sont vieillissants et leur rôle d'entretien des paysages avec leurs troupeaux de bovins et d'ovins est déterminant. En plaine et sur les piémonts, les exploitants agricoles sont surtout des viticulteurs. Là aussi on a affaire à des exploitants vieillissants et déjà moins nombreux suite à la crise viticole et aux problématiques d'arrachage de vigne. L'enjeu fort est de trouver des repreneurs et de conserver les surfaces de vigne pour conserver une gestion de l'espace et limiter les risques d'incendie. On trouve également quelques producteurs locaux de fruits et légumes.

- Touristiques : Outre les sites pôles touristiques du Pays Cathare présents sur le périmètre (Abbaye de Caunes Minervois, 4 châteaux de Lastours, Château de Saissac) et la Rigole classée patrimoine de l'UNESCO, une activité touristique est présente sur l'ensemble du territoire. L'économie liée au tourisme se traduit sous la forme de restaurants, de campings, de gîtes, de chambres d'hôtes et d'épiceries qui profitent de l'attrait touristique du territoire. L'engouement des vacanciers se révèle à la belle saison où ils viennent résider dans les maisons secondaires des villages et parfois en doubler le nombre d'habitants. Peu d'activités sont proposées localement mais la randonnée pédestre et équestre, le VTT et la pêche sont des loisirs suffisamment attractifs pour attirer des visiteurs et contribuer ainsi à l'économie locale. L'enjeu pour le territoire est de favoriser des nuitées. Proposer des activités et des objectifs de promenade sont alors la condition à remplir pour y parvenir.

- De santé : une activité liée à la santé et au maintien à domicile est présente sur le territoire. Un certain nombre d'infirmières, d'aides soignantes, plusieurs maisons de retraites, quelques médecins constituent de l'emploi local à ne pas négliger pour un territoire dont une part importante de la population est vieillissante.

L'activité économique du territoire a subi une évolution importante avec la diminution du nombre d'agriculteurs et de viticulteurs, avec la fermeture de la mise d'or de Salsigne ou l'arrêt de l'activité liée au textile. La diversité actuelle du tissu économique permet d'avoir une complémentarité entre l'offre et la demande.

Les chiffres relevés par la CCI dans son étude montre un déclin des emplois industriels sur les dix dernières années, mais aussi une croissance du tissu de petites entreprises artisanales liées au secteur de la construction et également au tourisme (commerce et restauration) ainsi que pour le secteur des services.

1.3 Vie associative dynamique

La moitié des communes consultées déclarent spontanément bénéficier d'une vie associative dynamique. En pratique presque toutes sont concernées par une association de chasse communale agréée (ACCA) et un syndicat de pêche. Sont souvent présentes également des associations de randonnée et un comité des fêtes local ou un équivalent. Certaines communes disposent même de plusieurs dizaines d'associations sur leur territoire.

C'est un avantage important pour la vie sociale locale, pour les échanges entre les habitants et à une certaine convivialité. Un village doté d'une vie sociale riche est d'autant plus attrayant et attractif pour de nouveaux habitants.

Le territoire est particulièrement adapté pour la pratique de certains loisirs comme la pêche et la chasse. Le développement de ces activités permet de générer une économie locale (location, restauration...).

1.4 Un territoire rural à l'attractivité contrastée

Lorsque l'on compare l'attractivité des villages et que l'on s'intéresse à l'évolution de la population sur les communes du périmètre, on constate des situations très différentes. Si 55% des communes disent profiter de services de proximité et d'une économie locale même limitée, on trouve parmi cette moitié de communes une part de villages jouissant de services apportés par la proximité d'autres villages mieux dotés.

La plupart des services publics et de premières nécessités se situe dans 9 villages. Caunes Minervoises, Villeneuve Minervoise, Laure Minervoise, Lastours, Mas Cabardès, Salsigne, Les Martyrs, Cuxac Cabardès et Saissac.

Le reste des villages du périmètre bénéficie également de ces services mais engendre un déplacement des usagers. Parmi les 23 villages restants, 18 % ne présentent pas de service et ne génère donc pas d'emplois. Malgré une activité économique limitée, des communes voient leur population augmenter ces dernières années de manière significative, avec l'accentuation du phénomène de « village dortoirs ». L'attractivité des communes se résume dans la qualité de vie (paysage, prix de l'immobilier) et le développement ces dernières années de services publics locaux, crèches, garderies, transports scolaires, centre de loisirs. Le périmètre de la charte forestière est un espace rural avec peu d'emploi local dont l'activité économique dépend des agglomérations proches : Carcassonne, Mazamet et dans une moindre mesure Castelnaudary. Les habitants vont y travailler et y faire l'essentiel de leurs courses. Le développement de projet en matières d'énergies renouvelables permet aux collectivités de réaliser des infrastructures et de mettre en place des services de premières nécessités dans le domaine de la petite enfance, de l'enfance, de l'aide à la personne.

1.5 Une grande ressource forestière souvent entièrement déléguée

23 communes du périmètre de la charte disposent d'une forêt communale et 9 en sont dépourvues (voir étude CRPF). Parmi celles en disposant :

- 5 ont moins de 50 Ha,
- 5 ont entre 50 Ha et 100 Ha,
- 13 possèdent 100 Ha et plus.

Les situations sont donc très disparates, certaines communes n'ont pas de forêt communale simplement car le milieu ne s'y prête pas (végétation de garigue sur les piémonts) ou bien parce que la commune s'en est dessaisie en la vendant ou encore parce que la superficie de la commune est réduite et donc essentiellement utilisée pour l'habitat et l'agriculture.

D'autres communes en revanche sont de grands propriétaires forestiers publics comme Pradelles Cabardès, Castans ou Saissac. Enfin certaines communes n'ont pas de forêt communale mais comprennent sur leurs territoires de grandes surfaces de forêt privée comme Labastide Esparbairénque.

Quelque soit la taille de leurs forêts, les communes ont le point commun d'avoir délégué à l'ONF la quasi-totalité de leur gestion. Ainsi le périmètre de la charte est d'une manière générale riche en ressource forestière publique gérée par des professionnels. En raison de cette délégation de gestion, les communes propriétaires ne s'investissent pas dans la gestion de leur patrimoine forestier. De ce fait, peu de projets d'initiative locale se concrétisent.

Un point particulier concernant la ressource publique forestière est que les élus considèrent comme un problème l'enrésinement de la Montagne Noire et souhaitent presque tous y remédier en rééquilibrant le ratio feuillus/résineux en faveur des feuillus sur leurs forêts. L'aspect artificiel des plantations de résineux est mal perçu et est sans doute renforcé par le phénomène de dépérissement observé sur certaines essences (épicéa, pins), de plus il est reproché à ce type de plantations d'être pauvre en vie animale et d'être à l'origine de la chute des populations de truites dans les rivières dont les bassins versants sont plantés en résineux (les truites se nourrissent d'insectes qui sont semble-t-il moins présents dans ces plantations).

Partie 2 : Vision prospective

2.1 Un territoire vieillissant mais mobilisé sur l'accueil de nouvelle population

Conscient du problème de vieillissement de leur population -décrit dans l'étude de la CCI en annexe- la plupart des communes ont cherché depuis plusieurs années à attirer de nouveaux habitants.

Les communes s'intéressent principalement pour cela à deux choses :

- Offrir des possibilités de logement qui correspondent à la demande (notamment locatif)
- Proposer une offre de services de proximité aussi complète que possible

La population visée est avant tout familiale. Les communes comptent sur les jeunes couples pour scolariser leurs enfants dans leurs écoles et maintenir les classes et l'activité qui en découle.

Celles qui disposaient de réserves foncières ont réalisé seules ou en partenariat avec des organismes de logements HLM des habitations spécialement dédiées à l'accueil de nouvelle population sur leur territoire (parc locatif et en location/accession à la propriété). Une part d'entre elles s'est heurtée à un manque de foncier ou a une inadéquation de leur document d'urbanisme. Les efforts déployés alors par les communes pour refaire la carte communale ou lancer un Plan Local d'Urbanisme témoignent de l'importance de cet objectif pour les élus.

Au niveau des services, les élus misent sur les écoles primaires, les garderies, les crèches, le transport scolaire, les cantines, les petits commerces multi-services et l'offre de soin pour les personnes âgées.

Globalement le territoire bénéficie de la proximité d'agglomérations et bénéficie de l'attractivité du Languedoc Roussillon au niveau national même si cette attractivité s'exerce principalement sur le littoral. Ces dernières années, les efforts des communes pour l'accueil de nouvelles populations se sont traduits par une augmentation de la démographie. Dans certaines communes l'augmentation est significative.

2.2 Favoriser une autonomie financière du territoire pour un développement des services à la population

Au dire des élus, les communes sont confrontées de manière forte à trois phénomènes :

- Premièrement à une augmentation des exigences de normes dans les nouvelles constructions et de mises aux normes dans les anciennes ainsi que d'une inflation des besoins d'études pour les projets. Ces nouvelles normes et études consomment une part très importante des revenus des communes du périmètre de la charte. L'évolution des normes limitent également la capacité d'action des communes.

- Deuxièmement, les communes doivent faire face à la diminution des subventions de l'Etat, de la Région et du Conseil Général, eux-mêmes en proie à des budgets de plus en plus contraints.

- Troisièmement, les communes doivent s'adapter aux réformes qui visent à réduire le nombre de structures locales (syndicats intercommunaux de gestion, intercommunalités, services déconcentrés de l'état, organismes publics) en rassemblant les compétences au niveau intercommunal et supérieur pour produire des économies d'échelles. La diminution des personnels de l'Etat est palpable, de même que la tendance aux regroupements des agences postales et inquiète les élus vis-à-vis des risques de désertifications des territoires ruraux.

Ces phénomènes génèrent pour les élus communaux un besoin de se prendre en charge financièrement pour moins dépendre des subventions, pouvoir financer des projets et continuer à pouvoir offrir des services de qualité à leurs administrés.

A cet effet les territoires se sont engouffrés dans l'opportunité offerte par le développement des énergies renouvelables comme équipements productifs et source financière. 43% des communes du périmètre sont concernées par un équipement ou un projet de développement d'énergie renouvelable sur leur territoire. Que ce soit des éoliennes ou des panneaux photovoltaïques, du bois énergie ou des turbines hydrauliques, le périmètre de la charte est en pointe sur leur développement.

Au niveau des services, comme expliqué ci-avant, le territoire priorise la scolarisation des enfants et les services associés pour l'accueil de nouveaux habitants, les services à la personne pour sa population vieillissante et essaie de favoriser l'installation de petits commerces multi-services (épicerie, bar, dépôt de pain et de journaux).

2.3 Un enjeu Fort : le maintien de l'agriculture

Sur tout le territoire de la charte les élus s'accordent à dire que le nombre d'exploitations s'est fortement réduit depuis plusieurs dizaines d'années (cet élément est décrit par la CCI dans son étude de diagnostic de la Charte). L'exode rural observable au niveau national s'est fait sentir fortement localement tandis que les villages autrefois bien plus peuplés entretenaient un besoin de production locale. Ainsi les habitants cultivaient les terrasses dans les pentes fortes pour le maraichage ou pour l'élevage. On y faisait pousser de la vigne, des oliviers, des amandiers et des châtaigniers et les troupeaux de moutons entretenaient de vastes surfaces de prairies méditerranéennes.

L'exode rural a entraîné un abandon de la polyculture locale nécessitante en main d'œuvre.

La transformation de l'agriculture vers une agriculture plus intensive, plus mécanisée et sur de plus grandes surface a délaissé les vallées encaissées avec des pentes fortes qui ne se prêtent pas à la mécanisation.

A l'inverse, les parcelles moins en pente et plus faciles d'accès ont été reprises par les derniers agriculteurs restants qui ont augmenté leurs surfaces de production et compensé le phénomène de déprise agricole due au moindre nombre de producteurs.

Aujourd'hui les exploitations encore présentes sur le territoire ont donc d'autant plus de poids qu'elles gèrent des surfaces importantes et qu'elles sont peu nombreuses. Les exploitations d'élevage (ovin et bovin principalement sur le territoire) sont indispensables pour maintenir des espaces ouverts et contribuent donc à la diversité des paysages, à la richesse et l'attractivité du territoire.

Les vignes ont aussi l'avantage de constituer des coupures anti-incendie appréciées dans les secteurs de forts risques (Villeneuve Minervois, Laure Minervois, Trausse, Caunes Minervois).

Parallèlement aux principales exploitations du territoire, certaines communes ont vu ces dernières années l'installation de jeunes producteurs sur des activités diversifiées (légumes, plantes aromatiques, châtaignes, élevage de chèvres...) et travaillant sur de petites surfaces. Les communes concernées souhaitent encourager ces porteurs de projets et globalement tous les élus sont conscients de l'importance de l'agriculture pour l'avenir du territoire.

2.4 L'opportunité du tourisme

En matière de tourisme, le territoire de la charte forestière est plutôt richement doté : plusieurs sites pôles du Pays Cathare :

- Abbaye de Caunes Minervois
- Les 4 châteaux de Lastours
- Le château de Saissac

Le territoire possède aussi la Rigole, classée patrimoine mondial de l'UNESCO et un ensemble de sites touristiques d'importance :

Le Gouffre de Cabrespine, la cascade de Cubserviès, le Pic de Nore, plusieurs lacs propices à la baignade ou la pêche (lac de Pradelles, barrage de Laprade, lac de la Galaube, bassin du Lampi et bassin des Cammazes, barrage de Saint-Denis).

La forêt du territoire est prisée par les estivants en recherche de fraîcheur, les citadins en recherche de nature et les ramasseurs de champignons. Des forêts publiques offrent ces services comme la Forêt domaniale des Soulanes de Nore, la Loubatière et de nombreuses forêts communales.

Le périmètre de la charte se prête volontiers à diverses activités de pleine nature : randonnées pédestres, cyclisme, équitation (3 centres équestres sur le territoire), chasse, pêche, balades naturalistes, spéléologie, escalade, etc...

Logiquement, une part de l'activité économique du territoire est tournée vers le tourisme avec des restaurants, des petits commerces (épiceries, buvettes, snack), des chambres d'hôtes, des campings et des gîtes.

Cette activité touristique, notée en progression dans l'étude de la CCI, est diffuse et présente sur toutes les communes et même si elle ne bénéficie pas d'équipement importants notamment pour l'accueil du public, elle permet à nombre de propriétaires de trouver un complément de revenu en louant des maisons et des chambres, surtout durant la saison d'été.

Il est à noter également que les communes sont particulièrement intéressées par la remise en état de sentiers de randonnée et de promenade. Outre les sentiers inscrits au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), elles souhaiteraient voir remis en état un réseau plus dense de petits chemins existants qui permettent de mettre leur territoire en valeur et d'améliorer l'offre de promenade pour les visiteurs.

2.5 Un territoire qui mise sur les énergies renouvelables

43% des communes du périmètre de la charte sont concernées par des projets de développement d'énergie renouvelable sur leur territoire. Ce chiffre élevé montre bien l'intérêt des espaces ruraux pour ces nouvelles énergies.

Cet intérêt peut être suscité à la fois par une volonté de faire du développement durable dans un espace au patrimoine naturel préservé mais aussi par une recherche de valorisation des ressources locales : fort potentiel de vent sur les sommets de la Montagne Noire, grande ressource forestière pour le bois énergie, des surfaces importantes de terrains favorables aux panneaux solaires et une ressource en eau potentiellement utilisable en hydroélectricité.

Si les communes et leurs groupements ainsi que les propriétaires privés se sont lancés dans ces projets de production d'énergie renouvelable c'est en premier lieu parce que ces installations apportent des ressources financières non négligeables. Le périmètre de charte forestière ne comprend pas d'unité importante industrielle, les ressources apportées par les entreprises sont faibles et la population inactive y est importante, les ressources issues de taxes sont donc limitées.

Dans un contexte actuel de réduction des aides publiques et des subventions, si les communes et leurs groupements souhaitent conserver une marge de manœuvre financière et une capacité d'action, elles ont conscience de devoir mettre en place à l'avenir des investissements productifs pour l'apport de revenus complémentaires. La production d'énergie renouvelable répond à cet enjeu.

Partie 3 : Parole de professionnels et de propriétaires forestiers

3.1 ONF : Mieux gérer la forêt non productive et faciliter la mobilisation en terrains difficiles

L'ONF est le gestionnaire des forêts publiques appartenant à l'Etat et aux collectivités locales. Les objectifs de cette gestion dépendent des souhaits des propriétaires en intégrant l'enjeu de l'accueil du public, une mission d'intérêt général en forêt domaniale.

Les forêts du périmètre de la charte sont des forêts globalement jeunes (beaucoup ont moins de 100 ans) et plantées après guerre avec des fonds d'état dans le cadre de la Restauration des Terrains de Montagne (RTM) et avec le Fonds Forestier National. Une des plus vieilles forêts est celle de la Loubatière et est issue de biens ecclésiastiques récupérés par l'Etat à la révolution. Les forêts anciennes sont plus résilientes que les forêts jeunes, notamment face aux agressions de champignons et de ravageurs.

On trouve aussi sur le territoire des garigues à fort intérêt pour la biodiversité et l'accueil au public dont le milieu est peuplé de pins d'Alep qui se ferment. Ces endroits pourraient constituer une ressource pour le bois énergie, proche des bassins de consommation.

La forêt méditerranéenne a plus une fonction de protection des sols et contre l'incendie que de réelle production.

A l'avenir le bois énergie pourrait favoriser les pratiques de sylviculture dans les forêts méditerranéennes peu productives et permettrait en particulier de maintenir ouverts des espaces de garigues riches en biodiversité.

La politique environnementale de l'Etat sur la forêt amène l'ONF à respecter dans sa gestion un ensemble de normes et labels : PEFC, ISO14001 ainsi que des engagements spécifiques sur la biodiversité (trame de continuité, îlots de vieillissement et de sénescence, conservation d'arbres à cavités, de bois morts et de bois moussus qui doivent représenter au moins 3 arbres par Ha).

Le schéma de desserte (étude réalisée par la DDTM et accompagnée par la charte forestière en 2011) a permis de relancer 40 Km de travaux de pistes et des places de dépôt en forêt publique. La zone présente aussi des difficultés d'accès sur certains terrains reculés ou en forte pente et pourrait être une opportunité pour le débardage par câble. Le débardage à cheval est beaucoup plus cher mais peut éventuellement être envisagé sur des terrains fragiles où l'on doit minimiser l'impact de la mobilisation de bois sur le milieu naturel.

Les déficits d'exploitations pour les éclaircies ou les coupes par câbles ne sont pas subventionnables dans notre région.

La commercialisation des bois par l'ONF ne pose pas trop de problèmes actuellement, les bois sont vendus sur pieds par lots principalement à des exploitants et parfois directement à Inard Bois.

Le hêtre connaît des difficultés d'exploitation par manque de normes techniques et le changement climatique pourrait à terme amener une réduction de son aire de répartition sur le département.

Le pin Laricio est sujet à des attaques de champignons qui occasionnent du dépérissement.

Les 2/3 de la forêt française sont privés et morcelés. La récolte des 40% d'accroissement annuel non mobilisés va rencontrer de plus en plus de difficulté puisque l'on récolte ce qui est le plus accessible en premier.

Il y a un manque de bucheron actuellement sur le territoire mais qui est général.

3.2 DDTM : Des opportunités économiques malgré la crise et des difficultés en transformation

Le territoire de la charte bénéficie de l'attrait des lacs, de la Rigole et des principales forêts de production de l'Aude, essentiellement privée mais pas uniquement. C'est une forêt gérée qui a une spécificité sur les peuplements d'épicéas et de Douglas.

Il y a localement un traumatisme des crues torrentielles qui a relancé le pôle RTM (Restauration des Terrains de Montagne) de la Office National de Forêts (ONF) pour travaux sur les ouvrages d'eau, notamment les seuils à Lespinassière qui se dégradent. La situation est contrastée quant à leur état de vétusté. Solution : il faut des arbres en terrain plat pour tenir la berge et pas d'arbre dans les pentes fortes pour éviter les embacles. Les seuils doivent être rénovés pour diminuer la vitesse du courant et l'érosion.

Le thème de la biodiversité est de plus en plus pris en compte (desserte, Natura 2000) dans les interventions de l'Etat et la DDTM possède un service qui y est spécialement dédié. Certain se méfient de la biodiversité par craintes de contraintes d'exploitation du bois (essences, périodes spécifiquement autorisées, traitements chimiques,...).

Le travail sur la desserte s'est accéléré récemment avec l'actualisation du schéma en Montagne Noire et la constitution d'un SIG (système d'information géographique) au niveau régional. Sur le territoire les difficultés sont principalement liées à l'évacuation par le bas en Haut-Cabardès car il y a plusieurs points noirs de circulation pour les camions.

Des incidents récents ont eu lieu sur la forêt de production : canicule et sécheresse en 2003 suivies par une sécheresse en 2004 et 2005, la tempête Klaus en 2009 et le gel tardif en mai 2010. Le réchauffement climatique entraîne du dépérissement sur l'épicéa.

Au niveau économique la filière bois est liée à la construction locale or tout est en panne actuellement.

Il y a des difficultés sur le secteur de la transformation : des possibilités existent sur les marchés de niches ou les gros volumes mais pas assez de production pour justifier les grosses installations de transformation. Les outils de transformation sont plutôt hors charte mais proches (première transformation) : Inard Bois, Bargues, Brassac et à l'étranger : en Espagne et en Chine.

Cependant le marché de la construction bois se développe, Inard Bois a d'ailleurs investi dans le séchage, c'est positif mais il y a une concurrence forte de grosses unités en France et à l'étranger.

L'implantation d'une grosse structure industrielle : Bois Massif Reconstitué (à Toulouse) a été étudiée il y a quelques années. L'analyse de la ressource, menée à l'échelle des Pyrénées, a montré une insuffisance à l'échelle du massif pour réaliser ce projet ce qui a conduit l'industriel à renoncer à son projet.

La filière bois bénéficie cependant de prix favorables pour la matière première dans le sud-ouest.

Sur le bois énergie les difficultés viennent également de la concurrence non locale. Mais l'axe de travail sur le bois énergie reste pertinent.

Les défrichements de forêt peuvent ponctuellement diminuer la ressource bois.

La situation du morcellement est problématique pour la mobilisation bien que ce soit un héritage d'une époque où les gens habitaient beaucoup plus sur place. Il y a nettement moins de divisions de parcelles actuellement. Les communes pourraient lutter à leur échelle contre le morcellement, étudier les biens sans maître.

La précédente Charte Forestière était axée sur la valorisation d'une essence traditionnelle locale : le châtaignier. La mise en place d'une filière bois pour le châtaignier reste complexe. Si des projets de coupes ont pu se concrétiser, la structuration d'une activité économique autour de cette essence a abouti à des résultats modestes même si des transformations ponctuelles locales ont pu être effectuées (charpente, menuiseries). Les actions de valorisation de la châtaigneraie à fruit se heurtent aux mêmes difficultés et cela depuis les mesures de redynamisation des vergers du Cabardès déjà entreprises avant la Charte forestière.

Des projets éoliens sont en développement sur le territoire : celui de Lacombe va démarrer, Mas Cabardès s'est vu opposer des recours mais a été validé, c'est un atout pour les communes, mais la DDTM est attachée à la concertation dans le développement des projets afin d'éviter l'opposition qui peut se manifester localement.

Le tourisme vert dit de proximité peut bénéficier de la crise qui a pour incidence de réduire la distance entre le lieu de résidence et le lieu de séjours par vacancier. Celui-ci privilégiera ainsi plus les destinations françaises et locales.

On constate une augmentation de création de chambres d'hôtes sur le territoire. La DDTM pose la question de leur remplissage dans l'année et du risque de multiplication de l'offre d'hébergement en général au regard de l'équilibre offre/demande ?

3.3 Conseil Général de l'Aude : Concilier les enjeux et gérer les retards d'éclaircies

Le Conseil Général de l'Aude en tant que gestionnaire de forêt en partenariat avec l'ONF sur le périmètre de la charte a un triple objectif de gestion :

- La protection des Espaces Naturels Sensibles,

- L'accueil du public, l'éducation et la sensibilisation à la nature,
- La production de bois à travers une gestion dynamique des peuplements.

Comme sa vocation première n'est pas la production de bois, il est d'avantage soumis aux contraintes de gestion environnementale, touristique et paysagère. Concilier ces approches avec un objectif économique de production n'est pas aisé.

Les parcelles et les forêts dont le Conseil Général est propriétaire aujourd'hui ont été acquises progressivement et souvent au départ sans vision productive, mais dans l'optique de protéger la ressource en eau ou pour conserver une chasse publique.

La part de forêt (500Ha sur les 750Ha possédés par le CG11 en Montagne Noire) qui possède un potentiel de production de bois avéré a donc souvent été négligée et n'a pas bénéficié des entretiens et éclaircies dont elle aurait eu besoin ou alors avec du retard.

Ce retard a impacté négativement par endroits la qualité des bois et la santé des peuplements notamment sur les épicéas et les sapins. Sur les pins Laricio et les sapins de Douglas les retards d'éclaircies n'ont pas eu d'effet trop négatif sur la productivité ou sur la santé des peuplements car la sélection s'est faite naturellement.

La part des feuillus représente 45% de la surface boisée et les résineux 55%, ces derniers étant issus de plantation d'après guerre sur des terrains en déprise agricole.

La difficulté spécifique du châtaignier parmi les essences feuillues est le tarissement du débouché traditionnel pour les piquets, un potentiel pour le bois d'œuvre encore limité et un bois de chauffage aujourd'hui peu prisé.

A l'avenir un effort sur la desserte va être réalisé pour désenclaver la forêt de La Rouge à Saissac, le travail sur le schéma de desserte de la Montagne Noire sera un atout certain pour améliorer la mobilisation du bois.

Le bois énergie en plaquettes peut être un débouché pour valoriser des bois de faible valeur et que l'on doit couper pour des raisons sanitaires, pour garder ouverts des milieux naturels patrimoniaux ou pour ouvrir des pistes. Dans ce cadre une aide financière à la mobilisation peut être envisagée pour combler le déficit économique de l'opération.

Une solution pour l'avenir est d'éviter les erreurs de monoculture commises par le passé et de diversifier les plantations et les débouchés afin de mieux s'adapter aux changements climatiques et économiques.

3.4 Syndicat des propriétaires forestiers : Une forêt productive mûre avec des besoins de replantation

Les propriétaires forestiers privés du territoire regroupés au sein de la coopérative Cosylva et représenté par leur syndicat de propriétaires forestiers rassemblent avec leurs 304 adhérents une surface de forêt gérée de 19800 Ha au total.

Sur le périmètre de la charte forestière de la Montagne Noire ils se félicitent de disposer d'une forêt productive, sans problème sur le foncier avec de grandes surfaces : la moitié des propriétaires adhérents au syndicat ont plus de 25 Ha et seulement 8 ont moins de 1 Ha. C'est une forêt qui est bien desservie et dont les propriétaires sont intéressés et mobilisés sur sa gestion (95% des parcelles sont replantées après une coupe). Globalement les peuplements arrivent à maturité et cela va générer un apport de fonds qui va donner des moyens aux propriétaires pour agir.

La forêt privée est essentiellement résineuse (dont 33% d'épicéa et 25% de pin laricio) et située sur le plateau du Sambre. Actuellement les épicéas sont récoltés et remplacés par du sapin de Douglas ainsi que très marginalement par du cèdre.

Enfin la forêt productive privée n'est pas sujette au problème de pente trop forte rencontré sur d'autres secteurs et est facilement mécanisable, ce qui la rend insensible au manque de bucherons, un autre problème fréquemment rencontré en forêt.

Pour autant la situation n'est pas sans présenter quelques enjeux importants dans les années à venir. La problématique de replantation est très forte puisque avec son arrivée à maturité la forêt va être coupée puis replantée à grande échelle. Or le travail de replantation est un travail pénible et peu rémunéré pour lequel les gestionnaires forestiers peuvent être confrontés à une carence de main d'œuvre.

Le changement climatique fait dépérir les épicéas et oblige à une récolte plus précoce que prévue. Le tytopographe est présent sur les épicéas et les chevreuils occasionnent quelques dégâts sur les jeunes pousses.

Enfin le manque de pistes « tous temps » entraîne une inactivité durant les 3 mois d'hiver pour les gestionnaires forestiers.

Au contraire de la zone résineuse que l'on vient d'évoquer, le secteur feuillu principalement peuplé de châtaigniers et chênes verts souffre quant à lui du désintérêt des propriétaires forestiers à cause des difficultés d'exploitation : accès rendu malaisé par les fortes pentes, manque de desserte forestière et problème de foncier morcelé.

Au niveau des débouchés, le syndicat des propriétaires affirme que la demande est soutenue sur les épicéas et les sapins et que les pins sont difficiles à commercialiser sauf en Chine, enfin que le marché des gros bois (douglas) est un peu atone.

Le marché actuel manque de visibilité et on souffre localement d'un problème structurel de l'approvisionnement qui a du mal à fournir assez de bois aux scieries au rythme où elles pourraient le consommer, de ce fait la demande tire les prix du bois brut vers le haut or les prix de vente de la matière transformée sont bas et la situation n'est pas favorable aux scieries.

Actuellement rien n'incite les propriétaires à couper leur bois, les prix ne soutiennent pas la mobilisation et celle-ci repose en grande part sur la programmation des travaux dans les documents de gestion. Jusqu'ici on n'observe pas de rétention de bois de la part des propriétaires.

3.5 Réunions publiques et enquête aux acteurs de terrain

Les propriétaires forestiers rencontrés font part d'une satisfaction générale sur les conditions de mobilisation de leur bois sur les grands ensembles résineux. Ils parlent des problèmes sanitaires rencontrés sur certaines essences (châtaigniers, pins maritimes et épicéas), posent la question de l'opportunité du bois de chauffage et regrettent que les prix ne permettent pas une plus large

mobilisation en zone feuillue. Ils regrettent également que leurs bois partent souvent se faire transformer à l'étranger.

Certains propriétaires s'opposent aux contraintes environnementales grandissantes sur l'exploitation et réclament le maintien de leur droit à choisir les essences et les types de coupes à pratiquer sur leurs propriétés.

L'enquête révèle quant à elle que des propriétaires en zone feuillue constatent de gros problèmes de desserte de leurs parcelles et parfois un taillis de châtaignier très dense, étouffant et nécessitant une gestion plus forte.

L'enquête soutient également la qualité de la ressource bois, la proximité du massif avec une unité de transformation et l'évolution positive du marché de la construction bois. Cependant les contraintes fortes administratives, environnementales et fiscales présentes sur les unités de transformation sont décrites comme un danger pour leur compétitivité entraînant nombre de fermetures chaque année. Nombreux sont les propriétaires à souhaiter disposer d'un plus grand nombre de scieries et de plus de débouchés pour leurs bois.

Partie 4 : Pistes de réflexion ouvertes par le diagnostic

4.1 L'accueil du public en forêt et le tourisme comme diversification économique

Les activités en lien avec la forêt sont potentiellement nombreuses et un développement de l'offre en termes d'activités de pleine nature et en termes d'hébergements pourrait profiter au territoire.

L'importance que revêt actuellement le commerce local autour des chambres d'hôtes, des gîtes, des campings, des activités de randonnée (notamment équestre), des restaurants et des épiceries incite à trouver des synergies avec la forêt alentour pour renforcer encore l'accueil de public et de touristes friands de nature.

Dépasser la simple activité de promenade et donner aux gens envie de rester séjourner et consommer sur place génèrerait des retombées économiques supplémentaires.

La biodiversité, richesse importante du territoire pourrait constituer une entrée pour développer l'accueil de public en forêt et donc contribuer à l'économie touristique locale.

Points forts :

- Patrimoine historique et naturel riche et varié (sites pôles du Pays Cathare, la Rigole du Canal du Midi, petit patrimoine, lacs pour la baignade et la pêche, rivières, biodiversité importante, paysages...etc).
- Attrait fort de la montagne à la belle saison pour sa fraîcheur, attrait du territoire en général pour les citadins en demande de nature.
- Proximité de Carcassonne, Mazamet, Castenaudary, Narbonne et même Toulouse.
- Nombreux prestataires diffus sur le territoire pour l'hébergement et la restauration.
- Nombreux sentiers, animation randonnée présente.

Points faibles :

- Lien à renforcer entre les prestataires pour une offre plus structurée.
- Peu de prestataires proposant des activités de pleine nature.
- Offre d'hébergement de groupe et camping car à renforcer.
- Sentier à mieux valoriser (information thématique à développer).
- Site Internet à développer pour centraliser l'information touristique du territoire.
- Certains aspects du patrimoine ne sont pas exploités (biodiversité).

4.2 Le renforcement de la filière bois de chauffage en bûches et copeaux

L'activité de bois de chauffage, déjà présente sur le territoire mais à des niveaux difficilement quantifiables puisque une bonne part n'est pas déclarée, pourrait trouver avantage à être plus développée.

Les communes font souvent état de demande de bois bûche en augmentation de la part de leurs habitants qui demandent à couper du bois en forêt communale. L'affouage est également pratiqué de manière fréquente par les communes pour répondre à la demande.

Les propriétaires forestiers privés pourraient être plus incités à faire du bois énergie mais il faut prendre garde à ne pas trop contraindre l'activité ou lui imposer de normes, une grande liberté est aussi un avantage pour les producteurs et les consommateurs.

Points forts :

- Grande ressource forestière notamment sur le feuillu utilisable en bois de chauffage de type bois bûche (chêne, hêtre, frêne et dans une moindre mesure le châtaignier).
- De grandes surfaces de forêts gérées et exploitées plantées de résineux produisant naturellement une part de bois utilisable en bois énergie de type copeaux.
- Des entreprises vendant ces deux types de produits sont présentes sur le territoire ou en limite proche. De petits producteurs de bois bûche sont disséminés sur le territoire et pratiquent cette activité comme diversification de leur activité principale (agriculteurs, artisans, particuliers...).
- Demande en croissance.
- Arrivée sur le marché de foyer fermés beaucoup plus efficaces et capables de mieux brûler en sécurité des essences différentes (châtaignier).

Points faibles :

- Difficulté d'accès à la ressource car le feuillus est parfois difficile à exploiter (taillis de châtaigniers notamment) à cause de la pente, du manque de route, du morcellement du foncier.
- Une part des petits producteurs de bois bûche exercent cette activité de façon non déclarée et non structurée.
- Les petits producteurs sont souvent déjà au maximum de ce qu'ils peuvent traiter comme volumes.
- La filière copeaux est tributaire du développement des projets de chaudières bois de puissance plus importante qui est plus lent.

4.3 Renforcer la mobilisation du bois

La mobilisation de la ressource bois reste un des principaux enjeux des chartes forestières. C'est un objectif qui peut se réaliser de plusieurs manières en se concentrant sur les différents problèmes rencontrés : foncier morcelé, manque d'accès routier, motivation des propriétaires, recherche de débouchés économiques pour les produits bois, etc...

Etant un des principaux axes de travail traditionnel des chartes forestières et étant souligné comme particulièrement sensible en zone feuillue, ce thème mérite une réflexion approfondie. C'est une zone où l'on peut trouver de fortes pentes qui limitent ou empêchent l'usage d'engins de coupe et de débardage. Des dispositifs de débardage par câble pourraient être étudiés sur certaines parcelles pour débloquer la mobilisation.

Côté mobilisation des propriétaires pour les inciter à réaliser une gestion active de leurs bois, beaucoup de travail a déjà été accompli au long de la précédente charte forestière pour les contacter et les conseiller, leur proposer des réunions de sensibilisation.

Une action de regroupement foncier a été conduite sur la précédente charte en zone feuillue mais si le besoin est toujours présent, ce type d'action a été classé moins prioritaire par les partenaires techniques en raison du temps important nécessaire à la mise en œuvre pour un résultat très ciblé et pas à la hauteur des besoins. C'est d'autant plus vrai avec une charte

forestière au périmètre élargi de 18 à 32 communes. Comme cette action concerne des zones faiblement exploitables également pour d'autres raisons, elle ne débouche pas automatiquement sur de l'exploitation (manque de piste notamment).

Points forts :

- Grande ressource bois présente.
- Une grande zone de forêt productive dont la mobilisation est assurée (plateau du Sambrès).
- Le travail effectué par la précédente charte forestière sur la mobilisation du bois auprès des propriétaires privés.

Points faibles :

- Des vallées encaissées à forte pente (châtaigniers) limitant l'action d'engins de chantiers.
- Un manque de pistes souvent observables en zone feuillue.
- De trop petites parcelles en zone feuillue, gênant les travaux sylvicoles (trop de propriétaires à rassembler pour une coupe).
- Faible mobilisation des propriétaires des zones difficiles en lien avec la faible exploitabilité et avec des prix insuffisamment incitatifs qui leurs sont proposés.

4.4 Faciliter la replantation en forêt productive

Un fort besoin des forestiers va se faire sentir sur l'opération de replantation ces prochaines années en forêt privée et un accompagnement de la charte forestière pour faciliter ce renouvellement des forêts du territoire pourrait constituer un axe de travail.

Actuellement il n'y pas de machine à planter en fonction sur les forêts du Sambrès. Trouver un équipement abordable qui permette d'éviter un travail à la main très pénible et pour lequel la main d'œuvre peut être amenée à manquer serait utile aux gestionnaires privés. Le type d'essence à replanter reste aussi une question importante au regard de l'adaptation au changement climatique dans une volonté de garantir une plus grande résilience des forêts du territoire.

Points forts :

- Les parcelles à replanter sont de grandes surfaces facilement accessibles.
- Les terrains peuvent accueillir des machines car leur pente est plutôt faible.
- Les parcelles concernées sont gérées par des professionnels bien informés d'une manière générale et qui sont motivés par le retour financier de leurs forêts.

Points faibles :

- Les machines susceptibles d'intervenir restent à mobiliser sur notre territoire.
- Si la replantation doit être manuelle, il peut y avoir un risque de manque de main d'œuvre.
- Tout le travail arrive en même temps et des prix favorables actuellement risquent d'accélérer encore les coupes.
- Il y a un risque de replantation en monoculture avec du Douglas avec une diversification mineure sur le cèdre. Ce manque de diversité exposerait les forêts à une plus grande vulnérabilité par rapport aux ravageurs ou par rapport à un changement de climat qui conviendrait moins bien à l'essence majoritairement replantée.

4.5 Limiter les risques d'incendie

Un certain nombre de communes du périmètre ont été intéressées à participer à la charte parce qu'elles étaient concernées par des risques incendies importants sur leurs territoires.

Pour ces communes, trouver un axe de travail destiné à prendre en compte ce risque et chercher à le diminuer est une réelle préoccupation.

La gestion forestière et l'entretien des espaces boisés sensibles au feu (pinèdes et garigues méditerranéennes qui subissent une période de sécheresse durant l'été), les coupes DFCI et le maintien de l'agriculture pourraient peut-être y contribuer (élevage, cultures). Le bois énergie peut peut-être contribuer aussi à trouver un débouché au bois sorti de ces parcelles lors des coupes DFCI et pour les éclaircies car ces terrains ne produisent pas de bois de qualité mieux valorisable.

Points forts :

- Les risques sont connus et déjà pris en compte par les communes concernées.
- Des liens intéressants pourraient être établis avec le tourisme et le bois énergie en pratiquant des coupes DFCI qui sont autant de bois de chauffage potentiel et d'ouvertures pour les randonneurs.

Points faibles :

- Seule quelques communes du périmètre de la charte sont concernées par des risques importants, cette thématique n'est pas prioritaire pour les autres communes.
- Prévention et lutte contre les incendies sont déjà traitées par d'autres structures compétentes (SDIS11), le travail de la charte devra trouver sa place dans l'éventail de mesures déjà en place.
- Créer des ouvertures aux randonneurs avec des coupes DFCI peut paradoxalement accentuer aussi le risque de feu en amenant plus de public en zone sensible.

4.6 Les pistes d'action non retenues comme prioritaires

Trois secteurs d'actions ressortent du diagnostic comme non prioritaires.

Il y a tout d'abord l'action foncière visant à rassembler le petit parcellaire morcelé qui limite la mobilisation du bois en rendant plus difficile les chantiers d'exploitation. C'est une action qui avait été entreprise sur un versant de vallée entre Mas Cabardès et Latourette Cabardès dans la précédente charte et qui avait donné quelques résultats intéressants. Cependant le constat qui est fait est que ce type d'action de micro gestion ne peut pas être entrepris à l'échelle d'un vaste territoire surtout depuis que le périmètre de la charte forestière a été élargit. De plus les problèmes de fonciers se concentrent dans des zones forestières difficiles d'exploitation, des essences feuillues et sont en fait peu productives. Là où la forêt est productive et là où la mobilisation est capitale, il n'y a pas de problème de foncier. Enfin il existe des outils déjà mis en place par le Conseil Général de l'Aude pour faciliter les échanges entre propriétaires et une bourse en ligne spécialement dédiée aux échanges et achats/ventes de forêts.

En second lieu on trouve l'action de structuration de filière de production de châtaignes qui avait elle aussi été réalisée dans la charte forestière du Haut-Cabardès et Haut-Minervois. Cette action avait permis de contacter une douzaine de producteurs actifs et de leur apporter quantité

d'informations sur les moyens de transformer les produits et de les commercialiser, de les former aux techniques de greffe et d'élagage. Cependant une bonne part des producteurs ne sont pas des professionnels et leur nombre insuffisant n'avait pas permis d'atteindre un seuil critique permettant de structurer un regroupement en association ou en coopérative permettant à son tour de mobiliser des financements d'aide, notamment régionaux. La principale difficulté rencontrée réside dans le fait que les anciennes châtaigneraies étaient situées dans des pentes encaissées des vallées (et donc peu accessibles aux engins) et bénéficiaient de main d'œuvre nombreuse des habitants des villages. Après l'exode rural, la main d'œuvre a manqué sans que la mécanisation puisse suppléer aux besoins et les châtaigneraies ont été abandonnées. Le problème persiste aujourd'hui. Enfin, considérant l'ancienneté des actions de redynamisation des vergers de châtaigniers du Cabardès qui ont même précédées celles de la charte, et considérant leurs faibles résultats, il a été recommandé de ne pas reconduire cette action.

Troisièmement les actions de la précédente charte concernant la mobilisation de la ressource bois avec le travail sur les plans simples de gestion en vue d'améliorer la mobilisation est décrit comme pertinent mais déjà effectué avec succès. Les propriétaires forestiers ont été amplement contactés dans le cadre d'actions de la charte par le CRPF afin de les inciter à relancer leur gestion et à initier des travaux d'exploitation et ce travail n'est plus à faire.

Le schéma de desserte de la Montagne Noire audoise a été réalisé par la DDTM et il a permis de faire de grandes avancées vers une meilleure mobilisation. Cette étude lourde n'est plus à refaire dans l'immédiat, en revanche un travail d'animation pourrait être bénéfique afin d'accompagner et de suivre la réalisation du grand nombre de projets que le schéma de desserte a permis de faire émerger : 46 projets d'amélioration et 44 projets de création de pistes.

Partie 5 : Eléments de débat pour les orientations stratégiques

Au cours du diagnostic, une information large a été collectée issue de différents acteurs locaux et professionnels qui ont chacun leur vision propre à la fois de leur activité et du territoire. La plupart du temps ces informations se complètent et peuvent s'articuler pour former une description commune du territoire. Sur d'autres aspects en revanche une différence de point de vue se forme et il reviendra au comité de pilotage et aux groupes de travail chargés de définir l'orientation stratégique de la nouvelle charte forestière de trancher entre les différentes approches ou d'arriver à les concilier.

Trois éléments de débat demanderont dans la prochaine phase de détermination de la stratégie d'action de la charte un arbitrage ou un travail complémentaire de réflexion:

- Articulation entre les besoins de productivité des forêts, la protection de la biodiversité et l'attractivité du territoire pour le tourisme (les paysages) :

Les besoins de productivité des forêts impliquent une gestion dynamique des peuplements associée à une recherche de moindres coûts. A maturité les arbres sont donc abattus en coupe rase et le plus souvent au moyen d'une machine. Les bois sont ensuite évacués par des engins forestiers, le tout constituant un chantier d'exploitation impactant parfois fortement le paysage. Les coupes rases vont à l'encontre des préconisations pour favoriser la biodiversité qui recommandent, outre la fin des coupes rases, la réalisation de clairières, la conservation de

vieux arbres, de bois morts et une diversification des essences. Toutes ces mesures vont à l'encontre de l'intérêt économique des propriétaires forestiers souhaitant tirer le meilleur parti de la vente de leurs bois. Cela suggère que les mesures de protection et la gestion dynamique ne seront pas souvent compatibles sur les mêmes espaces.

- Favoriser le développement de la filière bois actuellement structurée sur les résineux et assurer un rééquilibrage en faveur des feuillus voulu par les élus :

Le bois d'œuvre aujourd'hui commercialisé dans la filière bois est presque exclusivement d'essence résineuse à la fois peut-être par effet de mode mais surtout pour sa commodité de production et d'abattage. Ces essences représentent donc actuellement pour les propriétaires les meilleurs investissements au regard du retour financier espéré. Cependant nombre d'habitants et d'élus regrettent l'aspect artificiel des plantations résineuses, l'uniformité des paysages et la faible biodiversité présente sur ces parcelles et souhaitent vivement limiter à l'avenir les replantations résineuses et augmenter celles en feuillus sur les forêts communales destinées aussi en partie à l'accueil du public. Une réflexion approfondie pourrait aider à déterminer comment avoir un impact visuel moindre des plantations résineuses (par exemple en plantant des feuillus en lisière de parcelle), sur quels espaces préconiser une replantation en feuillus et pour quels usages de la forêt.

- Inciter à ménager de la diversité dans les forêts replantées pour leur conférer une bonne résilience tout en assurant aux propriétaires une productivité et un retour sur investissement :

L'impact souvent cité par les acteurs de terrain du changement climatique et le dépérissement observé sur les épicéas de la Montagne Noire incite à diversifier dans l'avenir les essences plantées pour limiter les risques sanitaires liés à la monoculture et rendre les forêts plus résilientes au changement de leurs conditions de vie. Or la meilleure essence du moment a tendance à être généralement plantée par tous les propriétaires à un moment donné. Comme les épicéas plantés partout au même moment arrivent ensemble à maturité, le risque est grand de voir une nouvelle monoculture s'installer sur le douglas (et par endroit le cèdre). Dans ces conditions, comment inciter les propriétaires à mieux diversifier leurs plantations ? C'est une question importante à laquelle il sera bon de pouvoir apporter une réponse.

Conclusion

Les acteurs du territoire de la Charte racontent un espace bénéficiant d'un atout de qualité de vie indéniable avec un environnement riche et préservé, calme et d'un climat particulièrement agréable en été, doté d'une vie associative locale dynamique et d'une ressource forestière très importante.

Ils décrivent un territoire très polarisé par les agglomérations environnantes et confronté à un vieillissement de sa population mais aussi un territoire mobilisé sur la conservation d'activités économiques et de services locaux, sur l'accueil de nouvelle population et ayant misé largement sur les énergies renouvelables pour s'assurer une certaine indépendance.

Conserver l'activité agricole et développer le tourisme sont deux enjeux importants pour les représentants des collectivités dans le but de conserver une gestion et un entretien des paysages et pour dynamiser l'économie locale.

Les études montrent quant à elles un territoire doté d'une faible activité économique et notamment d'une filière bois peu structurée (petits volumes mobilisés, peu de grosses entreprises et peu de diversification) ainsi que d'une population vieillissante caractérisée par une proportion importante d'inactifs mais une population globalement en croissance sur le territoire, bénéficiant de l'arrivée de nouvelle population.

La ressource forestière est très présente bien qu'inégalement mobilisable et gérée sur la partie publique avec des considérations qui ne sont pas uniquement tournées vers la production de bois (protection de milieu naturel, accueil du public).

La biodiversité y est globalement très riche avec des milieux ouverts de types pelouses calcaires importantes pour la flore patrimoniale et une spécificité sur l'accueil de grandes populations de chauves-souris. Les milieux à protéger en priorité sont les zones humides, les ripisylves (zones boisées des berges de rivières), les milieux ouverts (pelouses, prairies) et les forêts feuillues d'altitude.

Les enjeux importants à l'avenir concerneront la mobilisation dans les terrains difficiles d'accès en forêt publique et la replantation des forêts privées arrivant à maturité. La partie aval de la filière bois avec la transformation bénéficie de l'implantation de scieries hors du périmètre mais à proximité. Celles-ci subissent cependant une concurrence forte nationale, internationale et la crise économique du secteur de la construction même si il voit une dynamique positive sur la construction bois. L'enjeu sera alors d'arriver à mettre en relation les entreprises de transformation susceptibles de consommer des produits bois locaux avec les professionnels de la production et de la mobilisation de bois sur le territoire. Les secteurs du tourisme, du bois énergie et du bois construction sont des pistes à explorer pour valoriser mieux forêt et constituent des opportunités à saisir pour le territoire.

Annexes

- Marc Barral – Conseil Régional Languedoc Roussillon barral.marc@cr-languedocroussillon.fr
- Denis Adiveze – Conseil Général de l’Aude denis.adiveze@cg11.fr
- Francois Chatellard – Conseil Général de l’Aude francois.chatellard@cg11.fr
- Eric Alger – DDTM de l’Aude eric.alger@aude.gouv.fr
- Pascal Meutelet – DDTM de l’Aude pascal.meutelet@aude.gouv.fr
- Guylaine Pignot – Carcassonne Agglo guylaine.pignot@carcassonne-agglo.fr
- Cyril Delpech – Président de la Cdc de la Montagne Noire contact@cdcmontagnenoire.fr

Partenaires techniques :

- Surjus Anne-Lise – Arfobois al.surjus@arfobois.com
- Evelyne Nguyen – Arfobois e.nguyen@arfobois.com
- Frédéric Chamailard – CAPEB frederic.chamailard@capeb-aude.fr
- Renaud Barrès – CAUE r.barres.caeu11@gmail.com
- Sébastien Irola – CFT de la Haute Vallée charteforestiere@payshva.org
- Gérard Rouanet – CCI g.rouanet@carcassonne.cci.fr
- Chambre des Métiers de l’Aude s.carrie@cm-aude.fr
- Ludovic Saxe – Cdc de la Montagne Noire ludovic.saxe@cdcmontagnenoire.fr
- Cédric Mazars – Cdc de la Montagne Noire cedric.mazars@cdcmontagnenoire.fr
- Vincent Cot – Conseil Général de l’Aude vincent.cot@cg11.fr
- Laurent Decarsin – Conseil Général de l’Aude laurent.decarsin@cg11.fr
- Patrick Harroue – Conseil Général de l’Aude patrick.harroue@cg11.fr
- Philippe Gamet – Cosylva, Syndicat des propriétaires forestiers privés p.gamet@cosylva11.fr
- Jean Christophe Chabalier – CRPF jean-christophe.chabalier@crpf.fr
- Benoit Lecomte – CRPF benoit.lecomte@crpf.fr
- Magali Maire – DRAAF magali.maire@agriculture.gouv.fr sreafe.draaf-languedoc-roussillon@agriculture.gouv.fr
- Marie Schill - DRAAF marie.schill@agriculture.gouv.fr
- Françoise Gagliazzo – DREAL francoise.gagliazzo@developpement-durable.gouv.fr
- Yves Bastie – Fédération des Chasseurs de l’Aude fed.chas11@wanadoo.fr
- Jean Marie Sanchis – Fédération départementale de randonnée pédestre de l’Aude contact@auderando.fr
- Comité départemental de tourisme de l’Aude documentation@audetourisme.fr
- Pierre Campagnaro – Association Sportive Carcassonne cycliste dreyer.pl@gmail.com
- Paul Paraire - Fédération de pêche de l’Aude fedepeche11@wanadoo.fr
- Marie Guérard – Fédération Aude Claire federation@auDECLAIRE.org
- Didier Inard – Inard Bois didier@inard-bois.com
- Marion Bottollier-Curtet – Les Ecologistes de l’Euzière marion.bottollier-curtet@euziere.org
- Christian Riols et Pierre Taillade – Ligue pour la Protection des Oiseaux aude@lpo.fr
- Office de Tourisme Caunes Minervois officedetourisme@hautminervois.fr
- Office de tourisme Montolieu ot.cabardes@orange.fr
- Office de Tourisme des Cammazes ot.lescammazes@sfr.fr
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage sd11@oncfs.gouv.fr

- Jean Louis Pestour – Office National des Forêts jean-louis.pestour@onf.fr
- Gerald Regny – ONF gerald.regny@onf.fr
- Henri Comte – ONF henri.comte@onf.fr
- Valérie Lafon – Pays Carcassonnais secretariat@payscarcassonnais.com
- Franck Turlan – Pôle Energie 11 f.turlan@pole-energies11.org
- Service Départemental Incendie et Secours 11 sdis11@sdis11.fr,
secretariat.direction@sdis11.fr
- Alain Marty - Syndicat de bassin Clamoux, Orbiel, Trapel siah.cot@wanadoo.fr
- Christian Magro – Syndicat de bassin de l'Argent Double s.i.a.h.b.a.d@orange.fr
- Jacques Dimon - Syndicat de bassin du Fresquel fresquel@orange.fr
- Florence Sablailrolles – Syndicat d'initiative Montagne Noire sihcabardes@orange.fr
- Philippe Lonjon – URCOFOR philippe.lonjon@communesforestieres.org
- Cécile Sanspeur – URCOFOR cecile.sanspeur@communesforestieres.org

Annexe n°5 : Bibliographie

- « Loi n°2001-602 du 9 juillet 2001 d'orientation sur la forêt », JORF n°159 du 11 juillet 2001, <http://www.legifrance.gouv.fr>.
- « Charte forestière de territoire - éléments de méthode », Guide ETD, nov. 2007.
- « Les possibilités de développement de la châtaigneraie en Languedoc », Chambre régionale d'agriculture Languedoc Roussillon, Ministère de l'Agriculture, août 1980.
- « Valorisation du châtaignier bois conditions de production et perspectives d'utilisation en Languedoc Roussillon », Centre régional de la productivité et des études économiques, Pierre Chabran et Michel Noël, 1983.
- « Produire du bois d'œuvre de châtaignier – Bilan et perspectives » Institut pour le développement forestier, février 1989.
- « Le dépérissement de la châtaigneraie audoise », Thèse de doctorat, Isabelle Gely-Deschamps, déc. 1993.
- « Analyse paysagère de la forêt départementale de la Montagne Noire », ONF-Brigitte Salvat, janvier 1995.
- « Le châtaignier, un arbre, un bois », Eric Sevrin et Jean Lemaire, 2004.
- « Plan pluriannuel régional de développement forestier Languedoc-Roussillon – PPRDF », DRAAF, Préfet de la Région Languedoc-Roussillon, 2012.
- « Schéma de desserte de la Montagne Noire », DDTM de l'Aude, 2012.
- « Réalisation d'une étude régionale relative à la valorisation énergétique de la biomasse dans le cadre de l'élaboration du schéma régional des énergies renouvelables du Languedoc-Roussillon », Ademe, Faig Be, Alcina, AEF, 2011.
- « Schéma régional de cohérence écologique », Conseil Régional Languedoc-Roussillon, 2014.
- « Aude 2030 – Schéma départemental d'aménagement et de développement durable du territoire », Conseil Général de l'Aude, 2013.
- « La nouvelle France industrielle », Ministère du redressement productif, 2013.
- « Schéma régional de gestion sylvicole - Orientation régionales de production », Forêt Privée Française, CRPF et Ministère de l'Agriculture, Tome 1, 1998 et Tome 2, 2001.
- « Manuel de bonnes pratiques sylvicoles », Pays Pyrénées Méditerranée, Forêt Privée Française, juillet 2003.

- « Typologie des peuplements de châtaigniers du Haut-Cabardès et Haut-Minervois », Alcina, 2006.
- « Inventaire forestier national – Département de l’Aude », Ministère de l’Agriculture et de la pêche, 1989-90.
- « Guide d’exploitation du bois bûche en Languedoc Roussillon », CRPF, 2013.
- « Guide de sylviculture du châtaignier en Languedoc Roussillon » CRPF, 2012.
- « Etude du patrimoine bâti en Haut-Cabardès », X. Faine, 2005.
- « Charte forestière du parc naturel régional du Haut-Languedoc 2009-2015 », PNR du Haut-Languedoc, IF Consultants, novembre 2008.
- « Regard sur le bois de châtaignier – Haut-Cabardès et Haut-Minervois – Guide de gestion des taillis de châtaigniers », CFT du Haut-Cabardès et Haut-Minervois, CRPF, Alcina, 2007.
- « CFT du Haut-Cabardès et Haut-Minervois - Bilan de programme d’action 2007 ».
- « CFT du Haut-Cabardès et Haut-Minervois - Bilan de programme d’action 2008 ».
- « CFT du Haut-Cabardès et Haut-Minervois - Bilan de programme d’action 2009 ».
- « CFT du Haut-Cabardès et Haut-Minervois - Bilan de programme d’action 2010 ».

- IGN : inventaire-forestier.ign.fr
- CRPF : www.crpf-lr.com
- ONF : onf.fr/mediterranee
- FNCOFOR: portail.fncofor.fr
- Chartes forestières régionales : www.territoiresforestiers-languedocroussillon.eu
- Arfobois: www.arfobois.com
- DRAAF LR: <http://draaf.languedoc-roussillon.agriculture.gouv.fr>
- DREAL : www.languedoc-roussillon.developpement-durable.gouv.fr
- DDTM de l’Aude : www.aude.gouv.fr
- Chambre de Commerce et de l’Industrie de Carcassonne, Limoux et Castelnaudary : www.carcassonne.cci.fr (« Chiffres clés de l’économie audoise » et « Perspectives Eco »).
- Chambre d’agriculture de l’Aude : <http://www.aude.chambagri.fr/>
- Chambre des métiers et de l’artisanat de l’Aude : www.cm-aude.fr